

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 3 JUILLET.

On écrit de Hanovre, le 26 juin :
Le bruit répandu hier que S. M. le roi a proposé, dans une lettre pleine d'amitié, à S. A. R. le duc de Cambridge, notre précédent vice-roi, de vouloir bien conserver sous le nouveau gouvernement les fonctions de gouverneur général du royaume et de général feld-maréchal a produit la plus agréable sensation. On doute néanmoins que ce prince si généralement aimé et vénéré consente à accepter cette proposition.

— Le roi de Danemark vient de permettre aux membres de la garde bourgeoise, à Copenhague, de faire l'exercice en lunettes.

FRANCE. — PARIS, LE 6 JUILLET.

On assure que M. Bugeaud doit être de retour à Paris dans les premiers jours d'août. Il doit quitter le commandement de ses troupes aussitôt que le traité de la Tafna aura été ratifié par Abdel-Kader; il viendrait à Paris pour recevoir de nouvelles instructions avant d'être nommé gouverneur général d'Afrique à la place de M. le général Damremont dont le remplacement paraît décidé.

Tous les journaux sont occupés de la dissolution prochaine de la chambre. Les ministres, qui avaient toujours nié que telle fût leur intention, tant que la session n'était pas terminée, ne font plus difficulté maintenant d'avouer que la dissolution ne peut pas être retardée, et qu'elle sera prononcée au mois d'août prochain. (Corr. part.)

— Le vaisseau anglais le *Talavera*, de 74, a mis à la voile de Lisbonne le 18 juin, avec 200 soldats de marine et deux pièces de campagne pour la côte de Catalogne, à ce qu'on assure.

Une dépêche télégraphique, transmise de Paris à Bayonne, a fait partir en toute hâte une batterie d'artillerie pour Port-Vendres. On la croit destinée pour Constantine. On pense, en effet, que le ministère s'occupe maintenant avec beaucoup d'activité des préparatifs d'une expédition contre Achmet-Bey, et qu'on sera en mesure d'agir vers la fin d'août. Rien ne manquera, dit-on, cette fois à l'armée qui sera chargée de tirer vengeance de notre échec.

Le matériel est fourni avec abondance, et les troupes sont choisies. Le gouvernement espère, au surplus, que la simple démonstration de la mise en campagne suffira pour engager le bey de Constantine à demander à traiter avec la France, et qu'il sera possible alors de pacifier le pays à l'est d'Alger, comme on vient de le pacifier dans l'ouest de cette colonie. Dans le cas contraire, l'armée se mettra en mouvement dans les premiers jours de septembre. (Débats.)

Un journal légitimiste nous annonce qu'un très grand nombre de personnages se rendent en ce moment au château de Kirchberg pour assister à une cérémonie extraordinaire qui doit avoir lieu à l'occasion de la clôture de l'instruction du duc de Bordeaux. Il cite entr'autres MM. de Polignac, le duc de Fitz-James, le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld, Alfred de Damas, et le fils de M. de Semonville, M. de Montholon.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL DE RIGNY.

Voici sur ce qui s'est passé après l'acquiescement du général de Rigny, des détails et des observations qui ne sont pas sans intérêt :

Le conseil de guerre venait de prononcer son jugement, qui avait été accueilli par les applaudissements unanimes de l'auditoire. Bientôt après M. le général de Rigny a été introduit. M. le major rapporteur, après lui avoir donné lecture du jugement, a ajouté :

« Je suis heureux d'avoir été appelé à remplir les fonctions de rapporteur auprès du conseil de guerre, composé de juges dignes d'apprécier votre conduite, et qui vous ont unanimement rendu la justice que vous méritez. »

« Je me félicite encore, au déclin de ma vie, à la fin de ma carrière, d'avoir été choisi pour rendre à l'armée un officier général qu'une malveillance coupable en avait momentanément écarté. »

M. le capitaine Poule, aide de camp de M. de Rigny, a remis alors à M. le rapporteur l'épée de M. de Rigny, que cet officier a rendue au général en lui disant : « Je vous rends cette épée que vous avez remise dans les mains de vos juges; je la tiens des mains de votre aide-de-camp, et du moins vous avez dû trouver que l'on n'est pas entièrement malheureux, lorsque, dans une position comme la vôtre, on peut compter sur le dévouement d'un ami tel que lui. »

Nous avons besoin de le dire ici, ce jugement est quelque chose de plus qu'une réhabilitation pour le général de Rigny, c'est un hommage rendu à sa valeur militaire, c'est un nouveau laurier ajouté à ceux qu'il a conquis sur le champ d'honneur. Aussi, l'impression produite par ce jugement a-t-elle été profonde et la sympathie du public pour le général s'est-elle montrée unanime. Rien n'a été touchant comme de voir le général, encore tout palpitant d'émotion, encore tout agité

des sentimens douloureux qui venaient d'être remués dans son cœur par M. Dupin, se lever et d'une voix pénétrante demander à ses juges, non point une grâce mais une juste réparation de l'offense portée à son honneur. Nous avons vu de grosses larmes sillonner des visages noblement cicatrisés, nous avons vu des soldats pleurer, des femmes sangloter, rien de pathétique comme une pareille scène, rien d'aussi solennel qu'une telle douleur.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* n'a pas publié ce matin la seconde dépêche télégraphique donnée hier par la *Charte*, celle qui annonçait le passage de l'Ebre par D. Carlos. On était porté à en conclure que cette nouvelle était aventurée; mais la feuille ministérielle du soir reproduit ce fait important en termes plus formels :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 5 juillet, midi.

Le passage de l'Ebre par les carlistes, les 28 et 29, est confirmé par la correspondance de Saragosse.

Huit bataillons carlistes sont arrivés dans les *Incartaciones* le 27.

Il n'existe de ce côté aucune armée christino qui puisse s'opposer à la marche des carlistes tandis que les nombreuses bandes qui infestent ce pays ne manqueraient pas de se joindre au prétendant. Les seuls obstacles sérieux que puissent encore rencontrer les forces carlistes, n'existent que sous les murs de Madrid. Car de ce côté la milice nationale est mobilisée, et tout le pays est favorable à la cause constitutionnelle. Don Carlos rencontrera une résistance désespérée, et ce n'est pas avec 12,000 hommes qu'il parviendra à se rendre maître de la capitale.

— Un journal du matin publie la lettre suivante relative au mouvement de l'armée d'Espartero :

Pampelune, 28 juin.

Hier au soir, Espartero a reçu des rapports très-importants de l'armée de Catalogne; à l'instant même il a réuni 3000 fantassins, 1400 cavaliers et 24 bouches à feu, et il s'est porté en Castille. On pense que cette expédition va couper la grande route de Tortose à Madrid. Un aide-de-camp du général Espartero est allé à Saragosse pour communiquer à Oraa l'ordre de concentrer toutes ses troupes, d'attaquer le prétendant là où il pourra l'atteindre, et de compter sur l'appui de l'armée du Nord, qui fera des marches forcées pour le rejoindre le plus tôt possible. Un autre officier est parti pour Igualada, afin d'inviter le baron de Meer à se diriger sur Garrega, et à poursuivre l'ennemi sans relâche. L'activité d'Espartero est devenue remarquable; dans un seul jour, il a parcouru tous les cantonnemens de Lodosa à Logrono, et le soir il s'est mis en marche.

Martin Iriate est à Lerin; il commande le corps stationné dans la Ribera; les ordres du général en chef lui prescrivent de garder la position d'Alo, et d'opérer contre Estella sitôt que Mirasol commencera son mouvement sur Tolosa; les pièces de gros calibre restent toujours à Lerin.

Enfin le baron de Las-Antas a promis de garder avec sa légion tout l'espace entre Vittoria et Logrono. Ses troupes sont parfaitement organisées et animées d'un très-bon esprit.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, du 7 juillet, la lettre suivante :

Bayonne, le 30 juin 1837.

« Un anglais de mes amis, récemment arrivé d'Italie, m'a raconté que, dans un port de Sardaigne, deux bateaux à vapeur et deux goëlettes armées par M. le général Bourmont, sous les auspices du roi de Sardaigne lui-même, attendent un moment favorable pour se diriger vers les côtes d'Espagne. Jusqu'à ce moment, la vigilance de M. le consul français dans ce port, a mis en défaut les agens carlistes qui attachent un si vif intérêt au départ de cette petite flotille; mais le roi de Sardaigne, qui est maître dans son pays, finira par déjouer les efforts du représentant français. »

« Ces navires se dirigeront vers les côtes de la Catalogne ou de Valence, et dans le moment actuel, ces secours d'armes et de munitions pourraient avoir quelque influence sur l'avenir de la guerre civile dans ces provinces. »

« Les deux escadrons française et anglaise font cependant bonne garde; la première observe l'armement dans le port même d'où il doit partir, et la seconde croise incessamment sur les côtes de la Catalogne. Ce port de Sardaigne paraît être le magasin général d'où la sainte-alliance, les petits despotes d'Italie et les toriers d'Angleterre font partir les convois destinés au prétendant. »

« Edward Dickson, officier anglais. »

— Les journaux de Barcelonne des 28 et 29 juin, que nous venons de recevoir, portent que M. le baron de Meer a quitté Martorell le 27, se dirigeant sur Igualda, pour attaquer l'expédition carliste qui marche vers l'Ebre. L'armée du

baron de Meer était déjà sortie d'Esparagnera le 27 à 3 heures de l'après-midi, continuant son mouvement; la brigade de Garbo était arrivée quelques heures après dans cette ville, ayant la même destination.

Immédiatement après, Tristany se présenta dans les environs de Martorell, afin d'engager le baron de Meer à suspendre sa marche, mais les menaces des factieux n'ont pas été écoutées, et Tristany n'a pas osé faire d'autres démonstrations.

— Le brigantin de guerre anglais *Clio*, un des navires qui croisent dans les eaux de Rosas, est revenu à Barcelonne le 27.

— La plupart des correspondances de Lisbonne annoncent un prochain soulèvement en faveur de la charte de don Pedro. Ce serait à Oporto que serait donné le signal de l'insurrection et déjà un grand nombre de partisans de la charte s'y seraient rendus pour la préparer. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces bruits, répandus en vain depuis trop longtemps pour que nous n'hésitions pas encore à les croire mieux fondés aujourd'hui qu'il y a six mois.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 JUILLET.

Mgr. Gizzi, internonce apostolique, qui vient de quitter Bruxelles pour retourner à Rome, a failli être victime d'un accident qui est arrivé le 2 juillet sur la route de Luxembourg, près de Marche. Sa voiture a été jetée en bas d'un remblai de 15 à 20 pieds de haut. S. Exc., qui a été transportée dans un petit cabaret où elle a passé la nuit, a une contusion à la tête, et souffre de la poitrine, mais on espère qu'il n'en résultera pas de suites fâcheuses.

Le digne prélat s'est fait transporter chez M. le curé primaire de Marche qui s'est empressé de lui offrir sa maison et de lui prodiguer tous les soins possibles. On espère que dans quelques jours S. Exc. pourra se remettre en voyage et continuer sa route pour l'Italie.

— Il y a eu une hausse de 33 centimes par hectolitre sur le prix moyen des grains de toute la France, de la fin mai à la fin juin; à la première époque ce prix était de 17 fr. 23 c. et à la seconde de 17 fr. 56 c. Au mois de juin 1836, ce prix était de 17 fr. 51 c.

— Hier matin, le nommé Henri Schime, âgé d'environ 29 ans, ouvrier serrurier, de Luxembourg, en logement chez le sieur De Pay, entre les deux sablons, s'est coupé la gorge avec un instrument tranchant. On l'a trouvé mort, baigné dans son sang, derrière la porte de sa chambre.

— Hier matin à 6 heures, un monsieur très bien mis, en noir, avec souliers légers, est entré dans l'*Hôtel du duc de Brabant*, Marché-aux-Charbons, il a monté l'escalier dans la cour, qui communique à plusieurs chambres de logemens. Il est entré à la chambre n° 28, où se trouvait la clef, et a pris sur la table une montre et une bourse avec de l'argent d'un voyageur qui se trouvait dans son lit. Ce voyageur entendit du bruit, se réveilla, et voyant un individu qui se sauvait de sa chambre, il se précipita hors de son lit, en criant *arrêtez! arrêtez!* Le voleur laissa tomber les objets volés et fut poursuivi par le garçon d'écurie et arrêté dans une impasse de la rue aux Pierres. Il a été reconduit à l'hôtel et enfermé provisoirement par la police à l'Amigo.

— On écrit d'Ostende, 6 juillet :

« Depuis plusieurs jours, nous remarquons qu'on complète l'ameublement du palais, et qu'on y fait des dispositions pour l'arrivée prochaine de LL. MM. L'affluence des étrangers augmente de jour en jour, et notre ville prend un aspect fort animé. S. A. S. le prince régent de Hohenzollern-Hechingen paraît continuer à s'y plaire. Les travaux des quatre salles du *Casino* touchent à leur fin; l'inauguration de cet établissement se fera par un grand bal; le jour n'en est pas encore fixé, mais on pense qu'il pourra avoir lieu dans 10 à 12 jours. Toutes les dames s'occupent en ce moment avec la plus noble rivalité, des dons qu'elles destinent au *Tombola* qui aura lieu au commencement du mois prochain, au bénéfice des pauvres. On s'attend à une exposition belle et nombreuse. »

Bruxelles, 7 juillet (trois heures). — La confirmation officielle du passage de l'Ebre par don Carlos, n'ayant pas causé une très forte réaction à Paris, n'a point non plus produit ici l'effet que l'on attendait. Le prix de l'acier espagnol s'est tenu alternativement de 20 fr. à 20 fr. 50 papier, argent et cours. Les actions de la Société Générale ont éprouvé une nouvelle hausse, et sont cotées : titres en noms 742 argent, certificats au porteur émission de Paris 1570 argent, sans vendeurs, et pour les obtenir il faudrait payer 2 florins de plus; actions de la Société de Mutualité 68 7/8 fait restant 108 3/4 argent; Actions Réunies 101 3/4. On a coté les actions de la Société de Papeterie Mathieu, Nellis et compagnie 104 A.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colza malgré la hausse du dernier marché d'Amsterdam n'ont pas monté beaucoup. Les tourteaux soutiennent toujours leurs prix.

Anvers, 2 heures. — Ardois 20 1/2 3/8 1/2 5/8 3/4 5/8 1/2 3/8 A 1/2 cours. On a traité assez d'affaires.

LIEGE, LE 8 JUILLET.

Nous nous rangeons très-volontiers, parmi les partisans du gouvernement à bon marché. Mais ce sont là toutefois des mots sur lesquels il faut s'entendre; car il en est peu sur les sens desquels on soit plus en désaccord et dont on ait plus abusé. Il y a bon marché et bon marché; il y a même des bons marchés qui ruinent, et de ceux-là nous n'en voulons point. Ainsi par exemple, on bâtit un édifice, et, par des motifs d'économie, on emploie des matériaux d'une qualité inférieure ou pour épargner le nombre des journées on ne prend pas toutes les précautions nécessaires. Qu'arrive-t-il? c'est que la construction menace ruine, ou du moins inspire de graves inquiétudes, qui nuisent de diverses manières à la valeur de l'édifice; ceux qui auront ainsi procédé, tout en s'épargnant d'abord quelque dépense, auront encore fait un chétif marché. Un mauvais avocat peut se faire payer moins cher qu'un savant juriconsulte, mais il perd la cause qu'on lui avait confiée, le plaideur a donc fait un mauvais marché, tout en payant moins cher; un ignorant médecin ne demande peut-être qu'un faible salaire, tandis qu'un homme habile en exigera un beaucoup plus élevé; mais le premier tue le malade, celui-ci aura donc fait un marché plus mauvais encore que le plaideur. Prenez des leçons d'un professeur médiocre, à raison même de la médiocrité de son prix, et il fera de médiocres élèves; un savant se serait fait payer plus cher, mais il eût fait de bons élèves.

On pourrait multiplier les exemples d'économie qui ruinent, mais nous en avons dit assez pour faire comprendre qu'il en est évidemment de même en matière de gouvernement et d'administration. En effet, il est certain que si vous rétribuez déraisonnablement les administrateurs et leurs employés, le pays sera mal administré, puisque vous n'aurez pour traiter les affaires publiques que les hommes les plus médiocres, que ceux qui n'auraient pu réussir dans d'autres carrières plus lucratives. Cependant les affaires de l'état sont les plus importantes de toutes; elles demandent, pour être convenablement conduites, tout autant de probité et plus de lumières que pour les affaires particulières.

Récemment le gouvernement belge en a fait l'expérience: il accordait, comme on sait, à ses conducteurs de mines, 15 ou 1600 fr. d'appointement. Depuis la fondation des sociétés charbonnières, bon nombre de ces conducteurs ont passé à la direction des travaux dans des charbonnages où ils reçoivent des émolumens qui vont jusqu'à de 4 à 5000 fr. Le gouvernement, pour arrêter cette désertion, a cru devoir s'occuper immédiatement du soin d'améliorer la position des employés subalternes du corps des mines. On sent qu'il pourrait arriver la même chose dans d'autres branches de l'administration. Les banques, nous assure-t-on, ont déjà enlevé un certain nombre de bons calculateurs au département des finances.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, un député de l'opposition la plus avancée, comme on dit, ou de l'extrême gauche:

« Plus de réductions exagérées d'appointements; elles feraient que les emplois publics se partageraient entre l'aristocratie des richesses, l'incapacité ou la friponnerie, et que l'état serait toujours mal servi. Ayez-le moins possible de fonctionnaires; mais qu'ils soient bien rétribués. Plus de mesquines épargnes, quand l'emploi des fonds alloués est utile. Ne confondons pas l'économie qui dépense d'une manière fructueuse, avec l'avarice qui ne sait pas dépenser. »

Avant de terminer ces courtes réflexions, nous citerons encore un exemple de la nécessité où se trouve l'administration de salarier convenablement les hommes qu'elle emploie, pour obtenir des gens d'un véritable mérite. Personne ne deviendra, sans doute, que si l'on eût eu à Liège, pour diriger les travaux publics, un homme de savoir, la ville n'eût épargné beaucoup d'argent; il est peu de localités où cette nécessité soit plus évidente qu'à Liège, nous devons le dire, ou une année a vu si souvent détruire ou recommencer ce qu'on avait fait une année précédente. Nous ne voulons pas dire que les personnes chargées de la surveillance des travaux fussent dépourvues de connaissances; mais nous étions dans une position spéciale, il nous fallait une capacité hors de ligne, un homme dont l'opinion aurait fait autorité, dont les avis auraient été rigoureusement suivis. Au lieu de cela, nous avons eu des gens qu'on ne laissait pas faire, et qu'on réduisait presque toujours même au rôle de simples surveillants. Nous le répétons, si, il y a vingt ans, notre ville avait eu un architecte habile, elle aurait épargné des millions peut-être (1); mais pour cela, il aurait fallu lui donner des émolumens plus considérables, ce que peut gagner annuellement un médecin, un avocat, un industriel de la classe moyenne, et certes, il eût été inutile d'y songer.

Beaucoup d'hommes honorables, qui sont aujourd'hui dans les affaires publiques, visent aux économies, et ils ont raison. Mais ce n'est pas dans la voie où ils sont entrés qu'il faut chercher à les faire. Il y a eu autrefois beaucoup d'abus; on a créé et rétribué beaucoup de sinécures; aujourd'hui nous tendons vers un autre état de choses: nous vivons sous un gouvernement de contrôle et de publicité, et il est très-difficile que les abus dont nous parlons ne soient point réformés, et leur retour rendu impossible.

On nous assure que le gouvernement va nommer une commission composée d'ingénieurs et d'architectes, qui sera chargée de faire une enquête sur la situation du pont de la Boverie.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles d'Espagne: le passage de l'Ebre par don Carlos et son armée, qui, hier encore était considéré comme douteux, est aujourd'hui confirmé par le journal ministériel français. Le peu de résistance que ce prince a éprouvé de la part des troupes

(1) Depuis quelques années il s'est formé à Liège des jeunes hommes plus habiles que leurs devanciers dans l'art des constructions; mais depuis quelques années seulement, et ils auront plus d'avantages à rester dans les affaires particulières, qu'à se mettre à la tête des travaux publics.

de la reine, lorsqu'il a traversé la Catalogne et l'Aragon, doit faire craindre qu'il n'arrive bientôt sous les murs de Madrid.

Il ne s'y présentera, sans doute, qu'avec toutes les forces dont il pourra disposer, et qu'après avoir dirigé vers cette ville toutes les bandes éparses qu'il aura pu rassembler. Mais là, il rencontrera, nous l'espérons, une résistance sérieuse, et Madrid deviendra peut-être l'écueil contre lequel il doit se briser.

Une chaudière à vapeur à haute pression, d'une dimension colossale et qui sort de la fabrique de M. Pétry-Driane, à Grivegnée, est chargée en ce moment sur le Quai de la Batte. Elle va être expédiée dans le Hainaut pour être placée à une houillère de la famille Degorges.

La belle campagne de feu milord Creave, à Bois-l'Évêque, vient d'être acquise par M. Gilles Lamarche, l'un de nos grands propriétaires et administrateur-gérant de la fabrique de fer d'Ougrée.

Voici quelques nouveaux renseignements que nous avons recueillis au sujet de Mlle. Geneviève Colombo, cette jeune italienne qui, pendant quelque temps, a habité les carrières de St. Pierre, près de Maestricht.

Mlle. Colombo est, à ce qu'il paraît, fille naturelle d'une grande dame piémontaise et d'un militaire français, Belge de naissance. Elle a été élevée à l'hospice de Novarre, en Piémont, jusqu'à l'âge de 16 ans. Un officier supérieur, portant le titre de commandant, y venait payer exactement sa pension. Ce militaire étant mort, elle est restée à la charge de l'hospice. Une dame de Milan la prit ensuite chez elle, où elle demeura jusqu'en 1827. Elle retourna à cette époque, à l'hospice de Novarre, où on lui fit connaître la famille à laquelle elle appartenait, on lui assura que son père, mort général, lui avait par testament laissé sa fortune, toute entière en Belgique, et que pour la réclamer elle devait se rendre à Maestricht. On dit que lorsqu'elle se fut présentée aux portes de cette ville, elle était très bien mise, c'était en 1831. Repoussée par les ordres du général Dibbets, elle a dû, pour vivre vendre, pièce par pièce, tous ses vêtements, et s'est retirée dans les carrières de St. Pierre. C'est, à ce qu'il semble, durant cette période, que son cerveau s'est dérangé. Une personne qui la rencontra la questionna en italien; d'après ses réponses, il a écrit à Novarre, et le récit de cette infortunée a été confirmé en tout point. Dans son zèle plein d'humanité, M. V. a rendu compte des faits à la légation de Sardaigne à la Haye. Celle-ci en a fait part à son gouvernement, lequel a décidé qu'elle serait placée à ses frais à la maison de santé de la Chartrouse, où elle est depuis trois ans.

Depuis son entrée dans cet établissement, la jeune Colombo a été l'objet des soins les plus attentifs et les plus éclairés. La directrice, Mme. Laroche n'a rien négligé pour répondre à la confiance que l'on avait placée en elle, et aujourd'hui nous pouvons espérer que la jeune fille aura bientôt recouvré l'usage de ses facultés intellectuelles.

Nous avons commis hier une erreur, en annonçant que M. l'ingénieur Vifquain était envoyé à Liège par M. le ministre de l'intérieur; mais toutes nos observations sur le défaut de surveillance pendant la construction du pont de la Boverie, étaient, en regard au temps où les travaux publics ressortissent à son département, très justement adressés à ce ministre.

Un détachement de 61 miliciens de la réserve de 1835, de la province de la Flandre orientale, sous la conduite d'un officier est arrivé aujourd'hui en ville. Ces hommes sont destinés pour le 3^e régiment d'artillerie, pour les sapeurs-mineurs et les pontonniers.

Le *Moniteur* contient une liste de 53 individus qui ont obtenu des médailles en récompense du dévouement qu'ils ont montré en exposant leur vie pour sauver celle de leur semblable:

Nous y remarquons pour la province de Liège, les noms des sieurs Delhassé (Balthazar), journalier et passeur d'eau à Hony, commune d'Esneux, pour avoir, le 12 novembre 1836, sauvé, en se jetant dans l'Ourthe, une femme et son enfant près d'y périr, une médaille en vermeil de la valeur de cinquante francs; Lefebvre (Pierre), cultivateur à Grivegnée, pour avoir le 2 octobre 1835, abattu à coups de crosse de fusil un chien atteint d'hydrophobie, qui portait la terreur dans le faubourg d'Amercoeur, une médaille en vermeil de la valeur de cinquante francs.

Pour celle du Limbourg, les sieurs Hackens (Henri), ouvrier maçon à Tongres, pour avoir, le 14 octobre 1836, sauvé, en descendant dans un puits de quatre vingt-cinq pieds de profondeur, un ouvrier près d'y être asphyxié par l'air méphitique qui y régnait, une médaille en or de la valeur de cent francs.

Le Luxembourg, dit *l'Echo*, attire de plus en plus l'attention des capitalistes belges: on assure qu'une société de Bruxelles, qui est déjà propriétaire du domaine de Fischbac, vient de se rendre acquéreur dans la province de forges et hauts-fourneaux pour une valeur de plus d'un million.

Sur la foi d'une correspondance de Francfort, la *Gazette d'Augsbourg* dit qu'une des conséquences les plus immédiates de la séparation de la Grande-Bretagne et du Hanovre, sera sans doute l'accession de ce dernier royaume à la grande association commerciale de l'Allemagne. Le roi Ernest se serait prononcé à ce sujet de la manière la plus formelle pendant son séjour sur le continent, et peut-être l'accession de ce royaume aurait elle pour résultat d'entraîner celle de la ville de Brême.

D'après les nouvelles les plus récentes de Constantinople, le sultan vient encore d'échapper fort heureusement à un grave danger; on en avait parlé déjà d'une manière un peu vague. Une conspiration, dont les ramifications s'étendaient au loin a été tramée contre ses jours. Des grands du royaume, des ulémas étaient à la tête de la conspiration, elle devait éclater au moment où le sultan rentrerait solennellement dans sa capitale, et on se proposait de l'assassiner

pour mettre un terme aux réformes qui soulèvent tant de haines. Cependant cette conspiration était déjà éventée à Andrinople, où le sultan fit étrangler trois personnes de son entourage, affiliées à cette tentative criminelle. C'est pour cela que le retour n'a pas eu lieu par terre; le sultan est arrivé par mer à Constantinople trois jours plus tôt qu'on ne l'y attendait.

ACTES OFFICIELS.

Travaux publics. — Route de Huy à Tirlemont.

Un arrêté royal du 23 juin ordonne l'achèvement de la route de Huy à Tirlemont, et porte la section de la route de Huy à Tirlemont, comprise entre le point où aboutit la partie actuellement en construction, jusqu'à 880-90 mètres en deça de la limite des provinces de Liège et de Brabant, aura une longueur totale d'environ 7,529 mètres.

LES MÉDECINS ANTROPOPHAGES.

Le fait suivant, dont nous garantissons l'entière exactitude, vient de se passer à l'île Maurice, dans le courant du mois de février dernier. — Le docteur M., médecin en chef de l'hôpital de la Grande Rivière, avait convoqué chez lui tous les médecins de l'île, pour leur faire part d'une observation faite sur un malade. Les médecins étant réunis, le premier soin du maître de la maison fut de les faire déjeuner confortablement. Puis le docteur, abordant le sujet de la réunion, annonça à ses convives qu'il venait de traiter tout récemment un malade qui était parfaitement mort, et qui par conséquent n'avait plus besoin de leurs soins, mais l'autopsie avait fait voir que le foie de ce malade était d'un volume extraordinaire, et méritait une mention spéciale dans les annales de la médecine. — Appellant son domestique, le docteur lui ordonna d'aller chercher le foie qui était déposé à la cave. — A ces paroles, le pauvre nègre se met à pâlir autant que sa nuance le lui permettait, et répondit en balbutiant que le foie n'était plus à la cave.

Le docteur, fort étonné, demande ce qu'il est devenu; mais l'air d'anxiété de tous les convives, qui se rappelaient à l'instant que le déjeuner avait commencé par un plat de foie sauté n'indiquant que les craintes qu'ils éprouvaient et qui ne furent que trop justifiées! — Le malheureux chef de cuisine voyant arriver plus de convives qu'il n'en attendait, avait voulu faire un plat supplémentaire, et comme il n'avait pas été prévenu par son maître, il croyait avoir mis la main sur un foie de veau magnifique!

On se figure facilement l'effet que cette fatale déclaration produisit sur les nouveaux anthropophages, et il n'y eut pas assez de thé pour noyer tous les débris de ce singulier repas. — Dans le fait, on a bien accordé jusqu'à présent aux médecins le droit de tuer leurs malades, mais les manger passe toute permission.

EGLISE DE SAINT-JACQUES — REPARATIONS.

PÉTITION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE AU CONSEIL PROVINCIAL, LE 5 JUILLET 1837.

Messieurs, Le 14 octobre 1836, nous avons eu l'honneur de vous adresser une pétition pour obtenir un subside nécessaire à la continuation des réparations de l'église St-Jacques.

La première commission vous a soumis la proposition de voter une somme de 6,000 francs. Mais après quelques observations, M. Ernst a proposé d'ajourner la question à la session suivante, soit ordinaire, soit extraordinaire, parce qu'alors on serait mieux fixé sur les ressources disponibles et qu'il serait peut-être possible de faire un sacrifice autrement important, dans l'intérêt de l'un des monuments les plus remarquables de la Belgique.

Depuis votre dernière session, nous nous sommes adressés non seulement au ministre de l'intérieur, mais encore à la chambre des représentants. Un prompt rapport, ordonné, fait, envoyé tant au ministre qu'à la section centrale, un crédit de vingt-cinq mille francs, proposé, accueilli, voté à l'unanimité, tel a été le résultat de notre demande. La section centrale disait: « Qu'il était de l'honneur et de la dignité de la Belgique de ne pas laisser tomber en ruine un de ses plus beaux monuments (1). » Mais la législature engageait le gouvernement à ne disposer de cette somme, que pour autant que la province et la ville de Liège consentissent à contribuer pour de nouvelles sommes. Le subside ne s'est pas fait attendre. Chargée d'une mission spéciale de M. le ministre de l'intérieur, la commission pour la conservation des monuments de la Belgique a fait, le 29 mars, un examen soigné de l'église, en approuvant la direction donnée aux travaux exécutés; et le 11 avril, un arrêté de Sa Majesté a accordé à la fabrique, les 25,000 francs dont la chambre avait majoré le crédit du budget de l'intérieur.

La ville a versé un contingent de dix mille francs, et par sa dépêche du 16 mai, division numéro 2658, la députation nous a mandaté que le subside de six mille francs de la province restant d'une allocation antérieure serait payé lorsque les travaux auxquels on est actuellement occupé, seraient exécutés.

Toutes ces sommes seront absorbées cette année. Il est du plus grand intérêt que la continuation des travaux n'éprouve d'autre interruption que celle causée par la rigueur de l'hiver. Les contre-forts, objet de toute notre sollicitude, sont dans un état de délabrement tel que la réparation partielle en est impossible; de manière que chaque jour de retard aggrave les déviations.

Nous nous proposons de donner nos soins l'année prochaine à la restauration de l'extérieur du chœur. Ce travail exigera toutes les précautions que la prudence humaine peut inspirer; des échafaudages appuyés sur le sol devront s'élever jusqu'au comble; il s'agira de démonter et de relever les arcs-boutants isolés, de mettre en sûreté la vie des ouvriers et les précieux vitraux qui décorent cette partie d l'édifice.

Le coût des réparations paraît bien minime en comparaison du prix qu'on attache à la conservation de ce temple. La merveille de Liège, écrivait naguères un savant étranger, c'est l'église de St-Jacques. Les voyageurs en citent de plus belles; je doute qu'il y en ait de plus gracieuses. C'est l'architecture gothique avec toute la coquette de l'art arabe dont elle est née; nul édifice ne peut donner mieux l'idée de la délicatesse dans la grandeur (2).

S'il est vrai que l'église de Saint-Jacques soit un des plus beaux monuments que le génie du moyen âge ait élevés sur notre sol, il semble que tout le pays soit intéressé à le maintenir debout. Nous vous prions donc, messieurs, de vouloir bien donner suite à votre délibération du 25 octobre 1836, et voter le contingent que vous jugerez dans votre sagesse, équivaloir à la part contributive de la province.

Nous croyons devoir appeler l'attention du conseil provincial sur cette pétition: l'église de St. Jacques est un édifice qu'il importe de conserver. C'est de tous les monuments que nous possédons, celui qu'admireront le plus les étrangers qui nous visitent.

(1) *Moniteur* du 7 février 1837.

(2) *Nisard, revue de Paris*, t. 5 de 1836.

TAXE DU PAIN, du 8 juillet.

Pain de seigle, 31 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 38 c.
Pain de ménage, 45 c.

ANNONCES.

A L'OCCASION

DE LA

Fête de Sainte-Marguerite.

Il y aura BAL à FONTAINEBLEAU DIMANCHE 16 juillet et LUNDI 17, MARDI CONCERT suivi d'une partie de danse et jeudi bal.

Une tente spacieuse, un jardin anglais considérablement agrandi, réunissent les agréments de la danse et de la promenade.

On y servira comestibles, vins, glaces, sorbets et autres rafraichissements. 1270

Fête de Sainte-Marguerite.

BAL CHAMPÊTRE chez LA V^e LAKAYE, à la Belle Vue, au HAUT PREZ, DIMANCHE 16 juillet, LUNDI 17, et JEUDI 20.

On y JETTERA DES ROUES de DINDONS et D'OIES.

On y servira comestibles, vins, bière, hongarde et autres rafraichissements. 1271

DEMAIN dimanche 9 juillet, ON JETTERA DES ROUES D'OIES ET GROS DINDONS, chez J. KEPPENE, au St. Hubert, faubourg Sainte-Marguerite. 1281

Société d'Harmonie.

A L'OCCASION DE LA FÊTE D'AVROY :

DIMANCHE 23 JUILLET

HARMONIE A 5 HEURES SUIVIE D'UN BAL.

LUNDI 24

HARMONIE A CINQ HEURES

SUIVIE D'UNE TOMBOLA composée de 30 lots heureux et de 10 lots malheureux; les objets sont à voir dès maintenant au local de la société, il sera distribué 4000 billets à 50 centimes. Jeudi 27 harmonie à 5 heures, suivie d'un bal.

Le secrétaire, J. L. MOTTARD 1277

Un bon ouvrier CONFISEUR et un bon PATISSIER peuvent se présenter chez Ch. STADELMAIER, au coin de la rue Pont-d'Ile, à Liège. 1282

UN JEUNE HOMME DE BONNE FAMILLE, âgé de 25 ans, parlant et écrivant les langues Allemande, Hollandaise et Française, et connaissant la tenue des livres, desire être placé soit dans une maison de commerce soit dans une fabrique. Quant aux appointements on s'entendrait facilement avec lui. S'adresser sous lettres J. B. au bureau du Politique. 1226

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 230

CESSATION DE COMMERCE.

SOXHLET

La veuve SOXHLET, rue Ste. Véronique, ayant encore une quantité de MARCHANDISES, VEND beaucoup au-dessous du prix.

Tels que Schalls mousseline de laine, Echarpes, Colliers, Fichus, Cravates, Ceintures, Bas de Soie, Coton, Bengaline, Cotonnette, Schalls Tartan mérinos français, Satin laine, mérinos imprimé, Thibet, etc.

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833.

VEND AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Mérinos, Couverts pour pantalons, Gilets de satin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc. 1046

A CEDER

UNE FABRIQUE DE PEIGNES DE CORNES en plein rapport avec ustensiles, presses, mécaniques, etc., favorablement connue, faisant des expéditions à l'étranger et ayant plus de quatre cents pratiques dans les différentes villes de la Belgique seule.

S'adresser rue Féronstrée, n° 568. 1255

ON DEMANDE

POUR LA COMPAGNIE

DE

CHASSEURS A CHEVAL, DE LA GARDE CIVIQUE,

UN BON TROMPETTE,

Il sera satisfait des avantages qui sont attachés à cet emploi; s'adresser au commandant de cette compagnie, place St. Pierre, n° 871. 1285

LE BIEN des héritiers DEFAAZ, de 261 ares 53 centiares, et la petite MAISON contigue, situés à AYENEUX, ont été adjugés pour le prix de 9000 frs. Toute personne solvable peut, jusqu'inclus midi du 13 juillet 1837, les surenchérir d'un 20^e par déclaration devant M^e LEGRAND, notaire à Soumagne. 1273

AVIS.

Lundi 10 juillet 1837, à 2 heures de relevée,

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

DE SERAING SUR MEUSE,

RENDRA EN ADJUDICATION PUBLIQUE ET AU RABAIS, par suite de soumissions cachetées LES RÉPARATIONS A FAIRE A SES CHEMINS VICINAUX.

On peut s'adresser au bureau de la mairie pour voir le cahier des charges. 1284

Société

DE LA

FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE,

Messieurs LES ENTREPRENEURS DE BATIMENS sont avertis que LUNDI 17 juillet 1837, à 4 heures de l'après midi, il SERA PROCÉDÉ AU RABAIS et par voie de soumissions cachetées, à L'ADJUDICATION DE LA CONSTRUCTION DE TROIS CORPS DE LOGIS CONSIDÉRABLES, au bord de la Meuse.

Les personnes qui voudraient soumissionner pourront prendre connaissance des plans et du cahier des charges à dater du 9 juillet, dans les bureaux de la fabrique à Ougrée.

Les soumissions cachetées devront être remises avant samedi 15 juillet. 1280

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI 27 JUILLET 1837, à 2 heures de relevée, le notaire BIAR vendra en son étude, rue Vinave-d'Ile, à Liège,

UNE MAISON

PORTANT LE N° 300,

Située rue des Carmes, audit Liège, enseignée du LION ROUGE,

Donnant d'un côté sur ladite rue, et du côté opposé sur la nouvelle rue du pont de la Boverie.

Par sa position, cette maison gagnera beaucoup de valeur et convient pour toute espèce de commerce.

S'adresser audit notaire BIAR. 1273

JEUDI, 27 JUILLET, DIX HEURES DU MATIN, il sera PROCÉDÉ devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St. Martin,

RENOZ,

Par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON

AVEC UN BATIMENT A CÔTÉ,

Servant de magasin;

Le tout formant un ensemble, situé à Liège, rue Basse Sauvenière, n° 810.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente, à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1278

VENTE PAR LICITATION.

JEUDI 13 JUILLET 1837, à dix heures du matin, le notaire MOXHON VENDRA AUX ENCHÈRES, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud, rue Mont St. Martin, à Liège,

UNE MAISON,

Avec cour, située à Liège, à l'angle des rues du Stalon et Ste. Catherine, n° 213, occupée par la dame veuve Hutoy, joignant d'un côté à la dame veuve Candès et de l'autre au sieur D. gotte.

S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 1244

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIEGE,

Informe MM. les étudiants en médecine de la Belgique,

QUE LE CONCOURS DE LA PLACE

D'ÉLÈVE-INTERNE

POUR LE SERVICE CHIRURGICAL

A L'HOSPICE DE BAVIERE,

AURA LIEU LE 28 ET 29 JUILLET 1837,

A 3 1/2 HEURES DE RELEVÉE,

Dans l'amphithéâtre de médecine audit hôpital;

Les concurrents sont invités à se faire inscrire au secrétariat de ladite commission et à y déposer avant le 27 juillet, les certificats exigés par le règlement.

Les avantages attachés à cette place sont: La table, le logement, le feu, la lumière audit Hôpital, et un traitement de 120 francs par année.

ADJUDICATION DEFINITIVE

DE DEUX MAISONS.

Le 14 JUILLET, à 10 heures du matin, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire, il sera vendu AUX ENCHÈRES PUBLIQUES:

1. UNE MAISON, propre au commerce, située à Liège, rue Puits en Sock, n. 1138.

2. UNE AUTRE MAISON, sise à Liège, rue Entre-deux-Ponts, n. 803, enseignée du Cheval Blanc.

L'adjudicataire du 1^{er} lot pourra, pendant plusieurs années, retenir une partie du prix à l'intérêt de 4 o/o. S'adresser audit M^e BERTRAND, dépositaire des titres et conditions de vente. 1261

BELLE VENTE DE BOIS SCIÉS:

LUNDI 10 JUILLET 1837, à midi précis, dans le chantier du sieur DELVAUX, sur Avroy, on VENDRA, une quantité considérable de PLANCHES et QUARTIERS DE CHÊNE, de très belle qualité, fort secs, propres à être employés de suite, de toute longueur, jusqu'à 18 et 20 pieds; beaucoup de barreaux, feuillots et fonçures; une grande partie de possselets, terrasses et wères; une très-grande quantité de planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; une grande et belle partie de horrons de chêne et de bois blanc, fort secs; beaux horrons de platane, de frêne et de hêtre; gros horrons d'orme de toute épaisseur; lattes à plafond, planches et wères de sapin, etc., etc. ARGENT COMPTANT.

NB. On commencera par une BELLE PARTIE de HORRONS de CHÊNE, fort secs. 1248

VENTE

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Le LUNDI 17 juillet 1837, à trois heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude, sise rue Féronstrée, n° 588, à la VENTE aux enchères,

D'UNE JOLIE MAISON,

RÉCEMMENT CONSTRUITE,

Ayant trois étages, sise à Liège, rue de la RÉGENCE, portant le n° 922, 5^{me} ter, joignant à M. Dejace père.

S'adresser pour la voir et pour connaître les conditions, en l'étude à Liège dudit M^e GILKINET. 1224

VENTE PUBLIQUE

DE

VINS EN BOUTEILLES.

Le TROIS AOUT prochain, à deux heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, MM. JAMME frères feront vendre, par le ministère de M^e RENOZ notaire,

DANS LEURS CAVES, SISES AU LOCAL DE St. CLAIR,

LE RESTANT DE LEURS VINS,

Dont les qualités suivent:

Ainsi que pourront s'en convaincre les amateurs, à qui ils seront donnés à déguster, dans le cours de la vente, ces vins sont parfaitement purs, ont été des mieux soignés, et présentent, par leur bonne qualité, la garantie d'une longue durée.

BORDEAUX ROUGES, diverses côtes, des ans 1825, 1826 et 1827.

BORDEAUX BLANCS, idem des ans 1825, 1827, et 1831.

TAVEL DE 1822, St. Christol de 1827.

MUSCATS, LUNEL et BÉZIER, des ans 1825, 1827 et 1831.

MACON ROUGE, de 1827, idem blanc de 1827. RHIN de 1822. 1249

LE 13 JUILLET 1837, à 9 heures du matin, il sera VENDU AUX ENCHÈRES, devant M. le JUGE DE PAIX des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère de M^e DUSART, notaire en ladite ville,

LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

SITUÉS A CHÉNÉE ET VAUX SOUS-CHEVREMENT;

Savoir :

- 1^{re}. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE de dix verges grandes une petite, appelée terre MALCHAIRE, au lieu dit SOPRAIE, à Vaux, détenue par la veuve Gérard Parmentier, de Ransy.
 - 2^{me}. Lot. UNE AUTRE de 10 v. g. 10 p., au lieu dit RANSY, détenue par la même veuve Parmentier.
 - 3^{me}. Lot. UNE AUTRE de 8 v. g. 6 p., située à CLERMONT, audit Vaux, détenue par le sieur Toussaint Wilkin.
 - 4^{me}. Lot. UNE AUTRE appelée LADRY, audit Ransy, de 8 v. g. 4 p.
 - 5^{me}. Lot. UNE AUTRE à la BASSE RANSY de 6 v. g. 11 petites.
 - 6^{me}. Lot. UNE PRAIRIE, plantée d'arbres, de 11 v. g. 4 p., située à Bucheron, à CHÉNÉE.
- Les trois dernières pièces sont détenues par le sieur Louis Jacquemin, de Vaux.
- 7^{me}. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE, située à la VERTE HOUMERESSE ou au commencement de la campagne à CHÉNÉE, de 4 v. g. 9 p., détenue par le sieur Gilles Mattot, maçon, à Brialmont.
- S'adresser en l'étude dudit notaire, rue Féronstrée, ou au bureau de ladite justice de paix, pour connaître les conditions.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

465 HECTARES 51 ARES 17 CENTIARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE LIÈGE, GRIVEGNÉE ET ANGLEUR.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'article 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

- Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre 4, section première, de la loi du 21 avril 1810.

Attendu que les sieurs Vt. LAMARCHE et frères ont déclaré persister dans la demande en concession de mines de houille, formée par eux, sous la date du 15 septembre dernier, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées pendant quatre mois conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 24 septembre 1836, transcrite ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 7 juillet 1836.
Présens : MM. baron Vandenssteen, gouverneur président; Delfosse, Scroux, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoneux et Warzée, greffier provincial.
Pour expédition conforme :
Le greffier de la province de Liège,
F. N. J. WARZÉE. 1287

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 15 septembre 1836, sous le n^o 1458 du répertoire particulier, les sieurs Lamarche frères, de Liège, ont demandé la concession des mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quatre cent soixante-cinq hectares cinquante-un ares dix-sept centiares, dépendans des communes de Liège, Grivegnée et Angleur, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant au faubourg St-Gilles, à l'endroit où il est traversé par le chemin du *Petit Jonfosse*, point de rencontre des limites de la concession de Bellevue avec celles de l'extension de la Haye, par une ligne droite longue de 1450 mètres, passant au coin du mur du jardin de M. de Potesta à l'embouchure de l'aqueduc et prolongée jusqu'à la maison V. S. Donnay, située à l'extrême rive droite des eaux de la rivière d'Ourte et de ses dérivations vers le faubourg d'Amersœur.

A l'Est, remontant alors cette rivière et ses dérivations à ladite rive droite jusqu'aux Grosses Battes (cette limite contigue à celle de la concession de la Chartreuse); de ce point par une ligne droite longue de 700 mètres, tirée sur la maison de campagne de M. Nagelmackers et prolongée jusqu'au pied du bois de Quinquempois.

Au Sud, du pied dudit bois par une autre ligne droite longue de 720 mètres, se terminant au chemin de Rivage en Pot qui sert de limite à la concession du Val-Benoît; suivant ensuite ce chemin jusqu'à la rive droite de la Meuse; puis traversant ce fleuve en ligne droite et s'arrêtant à la rive gauche.

A l'Ouest, du point ci-dessus mentionné, longeant, en descendant, la rive gauche de la Meuse jusqu'à la rencontre de la ligne droite qui forme, vers le nord, la limite de la concession du Val-Benoît; ensuite continuant cette ligne jusqu'à celle formant, au Nord-Est, les limites de la concession du Bois de St-Gilles, puis suivant cette dernière ligne jusqu'aux limites de l'extension de concession accordée à la société de la Haye; enfin, longeant ces limites, en passant à l'église Sainte Véronique, jusqu'à l'endroit où le faubourg Saint-Gilles est traversé pour le chemin du *Petit Jonfosse*, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare de surface, et si la législation impose une redevance sur le produit, un pour cent de celui-ci.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS

DE LA

PROVINCE DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE

L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818, ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820;

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de la ville de Liège, et des communes de Grivegnée et d'Angleur, feront afficher pendant quatre mois, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédesignés.
En séance à Liège, le 24 septembre 1836.

Présens : MM. baron Vandenssteen, gouverneur-président; baron de Lamberts, Deleuw, Boussemart, Bellefroid, de Colard-Trouillet, et F. N. J. Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme :

Le greffier de la province de Liège,

F. N. J. WARZÉE. 1287

LE 11 JUILLET 1837, à 10 heures du matin, il sera VENDU AUX ENCHÈRES devant M. le JUGE DE PAIX des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau, rue neuve derrière le palais, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège,

TROIS MAISONS,

COTÉES 754, 755, 756,

SISES A LIÈGE, RUE NEUVE PRÈS LA PORTE D'AMERCŒUR, et une RENTE de quarante francs 19 centimes, due par la Dame épouse Pascal Borguet, fondeur en cuivre, rue grande Bèche, à Liège.

Les maisons seront d'abord vendues séparément et puis en masse.

S'adresser en l'étude dudit notaire ou au bureau de ladite justice de paix, pour connaître les conditions. 1207

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvenière, N^o 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette feuille.

PROVINCE DE LIÈGE.

Entretien des routes neutres et communes,

AVIS.

MERCREDI 26 juill. 1837, à onze heures du matin, à la maison blanche, il sera procédé par les délégués du gouvernement Belge et Prussien, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux d'entretien ordinaire à exécuter en 1837, sur les parties des routes neutres et communes aux deux royaumes ci-dessus mentionnés.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, à la régence Royale Prussienne à Aix-la-Chapelle et dans les bureaux de M. les ingénieurs en chef des ponts et chaussées des deux gouvernements.

A Liège, le 4 juillet 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 6 JUILLET.

Cinq pour cent.	110 00	Esp. D. diff. s. int.	7 1/2
Trois pour cent.	79 95	• DL pas. s. int.	5 1/4
Act. de l. B. de Fr.	2410 00	Belg. Finpr. 1832	102 3/4
Napl. Cert. Falc.	97 70	Banque de Belg.	1417 50
Esp. Ardoin 1831.	22 7/8		

AMSTERDAM, LE 6 JUILLET.

Holl. Dette active.	99 1/8	Inscr. au gr. livre.	64 1/2
Dito 2 1/2.	52 7/16	Certific. à Amst.	94 3/4
Dit. diff.	45 1/16	Pologne. l. n. 500f.	000 0/0
Billet de change	22 3/4	Lots de l'ind. 50 f.	109 0/0
Syndic. d'amort.	92 7/8	Espagne. E. Ard.	21 7/16
• 3 1/2.	00 0/0	Dito gnd.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	173 5/8	Dette diff. anc.	7 1/16
• nouvelle.	00 0/0	• nouv.	0 0/0
Russie. H. et Cr. 5	104 0/0	• passive.	0 0/0
• 1829, 5	103 7/8	Autriche. Métal. 5.	99 5/8

ANVERS, LE 7 JUILLET.

ANVERS. Det. activ.	105 4/4	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/4	A
• Det. diff.	45 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	101 1/8	F
Emp. de 48 mill.	101 0/0	• à An. 1834.	97 5/8	
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métall.	103 5/8			
Lots de fl. 100.	000			
• de fl. 250.	425 0/0	Amst., c. jours.	118 0/0 av.	
• de fl. 500.	680 0/0	Rotterd., idem.	118 0/0 av.	
POLOG. Lots fl. 300.	114 1/2	Paris, idem.	118 av.	
• fl. 500.	131 1/4	• 2 mois.	118 0/0	A
BRÉSIL. E. à L. 1831	85 0/0	Lond. p. Estr. c. j.	40 1/4 0/0	A
ESPAG. Emp. 1831.	20 3/4 1/2	• 2 mois.	40 0/0	A
D. dif. 1834.	0 0/0	Ham. p. 40 HB. c. j.	35 1/4	P
Dit. p. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 0/0	A
Dette diff.	7 1/2	Bruxelles et Gand.	114 0/0 p.	

CHANGES.

Amst., c. jours.	118 0/0 av.
Rotterd., idem.	118 0/0 av.
Paris, idem.	118 av.
• 2 mois.	118 0/0
Lond. p. Estr. c. j.	40 1/4 0/0
• 2 mois.	40 0/0
Ham. p. 40 HB. c. j.	35 1/4
• 2 mois.	35 0/0
Bruxelles et Gand.	114 0/0 p.

RESUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 JUILLET 1837.
Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 20 1/2 5/8 3/4 5/8 et reste 20 1/2 cours au comptant. Primes à un mois 22 1/2 dont 1 0/0 p. — On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 7 JUILLET.

COURS			
Emp. Rotsch.	100 7/8	Act. des Hauts-F.	150 0/0 P
Fin cour.	100 7/8	Act. Charb. Flénio.	130 0/0 A
• 1836, 4 1/2.	92 1/8	Act. Banq. fonce.	97 3/4 A
Fin cour.	92 1/8	Act. Ch. H. et W.	100 0/0
Dette activ. 2 1/2.	52 3/4	Act. Ch. Sclessin.	115 0/0
E. de la ville 1832	99 1/8	Act. Entr. Indust.	120 0/0 P
Dette active holl.	52 1/2	Act. Ch. Lev du F.	115 0/0
Rente domaniale	97 3/8	Act. S. d'Ugrecé.	117 1/2
BRÉSIL 1831.	85 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	116 0/0 A
AUTRICHE. Métall.	103 5/8	Act. Cie de fer.	98 0/0 P
ROME. 1832.	101 1/2	Act. S. de Venne.	103 0/0
NAPLES. Falconnet	98 0/0	Act. bat. à V. Anv.	96 0/0 P
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	106 0/0 P
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Chatein.	135 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	20 3/4	Act. S. Verrières.	130 0/0
Fin cour.	20 1/2	Act. Ed. gaz. rés.	95 0/0 P
gross. pièces	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	118 0/0 A
pr. 4 m. d. t.	24 5/8	Act. Verr. Charl.	114 0/0
différée 1834.	0 0/0	Act. Expl. l'Espér.	112 0/0
anc.	0 0/0	Act. des Brasseries.	102 0/0 A
dette passive.	0 0/0	Act. Librairie H.	106 0/0
		Act. Typogr. W.	95
		Act. Fabr. Tapis.	107 0/0 P
CHANGES.		Act. Fabr. de fer.	102 1/2
AMST. ct. jours.	118 0/0	Act. Mutual. ind.	108 3/4 A
LOND. ct. jours.	118	Act. C. de Bruges.	97 1/2 A
PARIS. ct. jours.	118	Act. H. F. Monc.	111 0/0 P
		Act. lib. Melline.	97 1/2 P
ACTIONS.		Act. S. act. réun.	101 3/4
Act. Société Gén.	742 0/0	Act. S. de Fleu.	85 0/0 P
Act. id. em. Par.	1570 0/0	Act. Ebonisterie.	100 0/0 N
Act. de la S. de C.	133 0/0	Act. Librairie Sc.	100 0/0 N
Act. la B. de C.	137 0/0	Act. Fab. Pianos.	100 0/0 N
Act. C. Sam. et O.	105 1/4		

VIENNE, LE 28 JUIN.

Métalliques, 090 00. — Actions de la Banque, 1376 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 6 JUILLET.

Café. — Les transactions citées aujourd'hui se composent de 200 balles Sumatra à 24 c.; 450 idem Chéribon jaunâtre de 31 à 32, 100 id Batavia blanchâtre à 20 1/2. — Rien de saillant à rapporter pour les autres sortes.

Coton. — On a de nouveau cité aujourd'hui la vente d'environ 350 bal Sumatra à 24 c. dont 250 balles proviennent du chargement *Fama*, de qualités et prix divers.

Cuir. — La presque nullité de nos provisions entravait les affaires en cuir, mais un petit renfort de 1000 pièces Fernambouc et 300 Rio-Grande qui nous arrive de Boston par le *Charles Henri*, rendra sans doute quelque mouvement à l'article.

Sucre brut. — Les transactions ont été nulles aujourd'hui dans cette douceur, mais se ranimeront sans doute après la vente publique de 1750 caisses annoncée d'autre part pour demain 8 courant.

Sucre raffiné. — Il s'est écoulé environ 10,000 kil. candi pour l'exportation, et environ 5000 kil. dito pour l'intérieur, qualités et prix divers.

Tabac. — Depuis la vente de 39 boucauts Kentucky que nous avons citée, cette feuille n'a donné lieu à aucune affaire marquante.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 6 ET 7 JUILLET.

Le schooner anglais *Tyne*, v. de Londres, ch. de 26 boucauts tabac et 98 3/4 tonneaux fer. — Le brick anglais *Gazelle*, v. de St. Domingue, ch. de 3703 balles café et 110 blocs bois d'acajou. — Le brick mecklembourgeois *Najade*, v. de Memel, ch. de bois. — La gallesse mecklembourgeoise *Louise*, v. de Riga, ch. de 2796 tonneaux graine de chanvre. — La gallesse mecklembourgeoise *Augusta*, v. de Riga, ch. de 3360 tonneaux graine de chanvre. — La gallesse mecklembourgeoise *Jonge Caroline*, v. de Riga, ch. de bois et graine de chanvre. — La galiote belge *Mary*, v. de Londres, ch. de 967 sacs sucre, 360 balles café, 400 sacs poivre 18 colis mécaniques. — La barque prussienne *Cérés*, v. de Memel, ch. de bois. — Le brick sudeois *Minerva*, v. de Gothenbourg, ch. de bois. — Le brick anglais *Jubilée*, v. de Londres, ch. de riz, tabac et coton. — La gallesse mecklembourgeoise *Johan Hendrick*, v. de Riga, ch. de graine de navettes. — Le 3^e mats américain *Charles Henry*, ch. de sucre, cuirs secs et sals et huile de baleine.

Impimerie de J.-Bie. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.